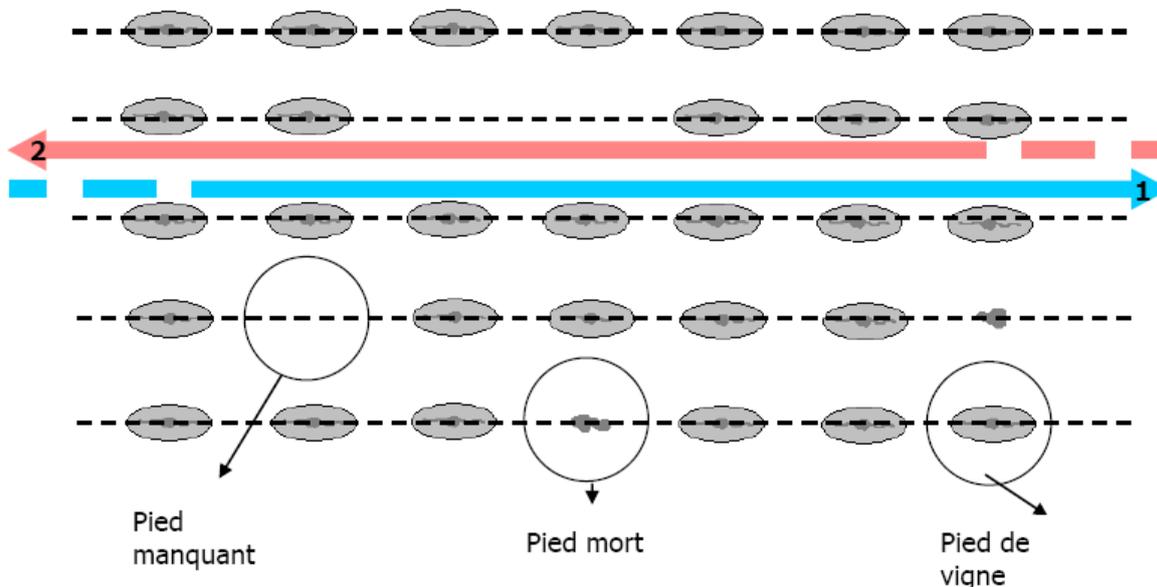


EVALUATION DU % DE PIEDS MORTS OU MANQUANTS

Comptage effectué sur 5 rangs déterminés par l'évaluateur de façon représentative sur la parcelle ou l'unité culturale, en évitant les rangs de bordures.

Si la superficie de la parcelle est supérieure à 1Ha, l'opération peut être renouvelée, afin d'obtenir une estimation plus représentative de la parcelle.



→ 1- Sur un premier passage compter le nombre théorique de pieds sur le rang au milieu des 5 déterminés au préalable. **P1** = nb x 5

→ 2- Faire ensuite un comptage des pieds morts et manquants sur les 5 rangs = **P2**

- **P1** : Nombre théorique de pied sur 5 rangs.
- **P2** : Nombre total de pieds morts ou manquants sur 5 rangs.

→

Calcul

Le pourcentage est = à $(P2 / P1 \times 100)$

On applique au résultat une incertitude de 10% en faveur de l'opérateur.

Exemple de calcul :

Nb de pieds théoriques : 65

$P1 = 65 \times 5 = 325$

$P2 = 94$

% calculé = $(94/325) \times 100 = 28.92$

Après application de l'incertitude on retiendra : $28.92 - (28.92 \times 10\%) = 26.03 \%$

La conformité est évaluée selon le CDC des AOC concernées, cf. synthèse des CDC.